



Climat et environnement : Que fait la DDC ?

Informations générales

En tant que nation hautement industrialisée, la Suisse – ainsi que tous les autres pays industriels – assume une responsabilité particulière dans la protection du climat. Elle se doit d'être un modèle pour les pays en développement et de montrer, par la mise en œuvre de mesures au niveau national, qu'une croissance économique saine ne se traduit pas nécessairement par une augmentation des émissions de gaz à effet de serre.

En ratifiant la Convention des Nations Unies sur le climat et le Protocole de Kyoto, la Suisse s'est engagée à contribuer, dans la mesure de ses capacités et moyens économiques, à la réduction de la concentration de ces gaz dans l'atmosphère, tout en soutenant les pays en développement dans l'application de mesures climatiques. En l'espèce, l'accent est mis sur le découplage entre la croissance économique et la hausse des émissions, ainsi que sur l'adaptation aux répercussions du réchauffement planétaire déjà en cours. L'aide apportée aux pays en développement se justifie aussi du fait de la responsabilité historique que portent les nations industrialisées dans la forte augmentation des rejets de gaz à effet de serre anthropogènes dans l'atmosphère.

Dès 2008, la DDC renforce ses activités dans le domaine du climat et du développement. A cette fin, elle a adopté une « feuille de route » qui aboutira, en cours d'année, à l'élaboration d'une nouvelle stratégie de la DDC pour le climat. En mars, le Comité interdépartemental pour le développement et la coopération internationaux (CIDCI) se penchera de manière approfondie sur la question et recueillera les propositions d'autres offices fédéraux et acteurs nationaux.

Les mesures climatiques se divisent en deux catégories : il y a d'un côté celles qui visent à la réduction des émissions (atténuation), de l'autre celles qui portent sur l'adaptation au changement climatique (adaptation). 65% des émissions sont à mettre sur le compte du secteur de l'énergie, la part restante étant imputable à l'agriculture, à la sylviculture et au traitement des déchets. La forte hausse des prix de l'énergie ces dernières années représente une lourde charge financière pour les importateurs nets, parmi lesquels figurent les pays les plus pauvres, qui doivent consacrer une part toujours grandissante du budget de l'Etat aux importations de combustibles fossiles (sans effet sur le développement) au détriment de domaines touchant au développement comme la formation, la santé et la promotion économique. Dans ces pays, il existe donc un intérêt vital à la prise de mesures d'efficacité, à la réduction de la consommation d'énergie ainsi qu'au développement des énergies renouvelables, y compris du biocarburant. Dans le même temps, il devient de plus en plus important d'aider les pays en développement à mettre en place des mesures d'adaptation, avant tout dans les secteurs des infrastructures, de l'eau, de l'agriculture et de la prévention des dangers naturels. Là aussi, la DDC se concentre sur ses forces et renforce son engagement.

Le dérèglement climatique se profile de plus en plus comme un problème de développement clé qui concerne désormais aussi les ministères de l'économie, des finances et de la

planification. La DDC participe activement au dialogue politique avec les pays partenaires et les acteurs institutionnels. Elle fait partie de la délégation du Conseil fédéral chargée des questions climatiques au sein du processus de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et siège, avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), au Conseil exécutif du Fonds mondial pour l'environnement (FEM), de même qu'elle représente la Suisse au comité de direction du Fonds d'adaptation de Kyoto nouvellement établi (16 membres, parmi lesquels l'Allemagne, la France, le Japon et la Suisse sont des pays donateurs, le reste étant des pays bénéficiaires).

Mesures

1. Atténuation

Le développement continu de l'approvisionnement énergétique est crucial pour les pays en développement, tout comme il l'est pour la lutte contre la pauvreté. 1,6 milliard d'habitants sur la Terre continuent à ne pas avoir accès à des formes modernes d'énergie (p. ex. l'électricité), dont 500 millions de personnes en Inde. La concrétisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (ODM – de l'énergie pour les pays pauvres) appelle une amélioration rapide dans ce domaine. Contrairement aux nations industrialisées, les pays en développement ne peuvent de ce fait pas diminuer la valeur absolue de leurs émissions mais seulement en limiter la progression, au travers d'une meilleure exploitation des potentiels d'efficacité et du recours accru aux technologies énergétiques économes en CO₂. Pour favoriser le transfert de telles technologies vers ces pays, il y a lieu d'envisager la conclusion d'un accord multilatéral sur le transfert technologique Nord-Sud dans le domaine de l'énergie, lequel prévoit une abolition des barrières douanières ainsi que des aides au financement et une tarification différenciée du côté des fournisseurs. Il convient en outre d'améliorer les capacités et les conditions-cadres pour les investissements dans les pays en développement.

- Niveau multilatéral : Partenariat pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (*Renewable Energy and Energy Efficiency Partnership - REEP*) (la DDC/NRU examine la possibilité d'y adhérer en 2008).
- Niveau multilatéral : nouveau Fonds de transformation de l'environnement (*Environmental Transformation Fund*) pour amorcer un tournant dans le domaine de l'énergie dans les pays en développement à revenus moyens (initiative britannique, annonce en avril 2008) et Cadre d'investissement dans l'énergie propre (*Clean Energy Investment Framework*) de la Banque mondiale, y compris la « Energy for Africa Initiative ». La DDC examinera la possibilité d'y participer.
- Niveau multilatéral : projets du Fonds mondial pour l'environnement. Cofinancements ciblés de la DDC, p. ex. pour le développement d'une centrale électrique mini hydro au Nicaragua (avec le PNUD-FEM).
- Niveau bilatéral : nouvelle initiative de la DDC intitulée « Energie pour les pauvres » (*Energy for the Poor*), en collaboration avec l'Institut TERI.
- Niveau bilatéral : projet en faveur de l'amélioration de l'efficacité énergétique dans l'industrie des briques en Asie. Longue expérience dans le secteur des PME en Inde. Projet étendu à l'Afghanistan, au Vietnam et au Bangladesh. Transfert de technologie, dimension sociale (conditions de travail), réductions majeures des émissions de gaz à effet de serre et de la pollution de l'air au niveau local,

coopération Sud-Sud. Nouvelles perspectives pour la participation de partenaires au marché international du carbone.

La catégorie des émissions résultant des activités agricoles et forestières, qui représente environ 20% des émissions mondiales, pose un autre défi à la coopération au développement. Le régime climatique qui prendra le relais du Protocole de Kyoto devrait créer des incitations solides pour la conservation et la gestion durable des forêts. A cette fin, il serait souhaitable d'établir un lien avec le marché international du carbone post-Kyoto, en veillant toutefois à évaluer précisément la portée des mesures et à éviter les incitations biaisées. Pour mettre en place des mesures visant à la réduction des émissions dans l'agriculture, il faut renforcer les activités de recherche et les projets pilotes.

- Partenariat de la DDC avec le BMZ (ministère allemand de la coopération économique) et le GTZ (office allemand de la coopération technique) : projet « Avoided Deforestation » à Madagascar.
- Promotion des capacités pour des projets de réduction sur le marché international du carbone.
- Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR) : nouvelle stratégie de recherche orientée vers des mesures concernant le changement climatique dans le domaine de l'agriculture.

2. Adaptation

Le changement climatique engendre des coûts considérables à l'échelle mondiale. Selon le rapport Stern, le coût économique mondial des dommages dus au réchauffement climatique équivaudra à 5% du produit intérieur brut (PIB) mondial si rien n'est entrepris et que les émissions de CO₂ continuent d'augmenter. A l'opposé, les coûts des mesures visant à éviter un dérèglement climatique dangereux d'ici à 2050 devraient représenter au maximum 1% du PIB mondial. « Si le changement climatique entraîne des répercussions économiques dans d'autres régions du monde, la Suisse sera aussi touchée indirectement au travers du commerce et des marchés financiers. Selon les premières modélisations mathématiques, ces effets de retour pourraient affecter environ 1,4 à 3,1% des exportations suisses par an d'ici à 2050 » (source : note de discussion « Politique climatique après 2012 » rédigée par le DETEC suite à une demande du Conseil fédéral portant sur la politique climatique de la Suisse, en vue de la séance du CF du 13 février). Le secteur des assurances signale en outre une forte augmentation, à l'échelle mondiale, des dommages qui résultent de phénomènes météorologiques extrêmes liés au climat (source : présentations faites par Assurance Immobilière Berne et SwissRe à l'occasion du Forum sur le climat à Thoune, en septembre 2007), dont le corollaire est une hausse des réfugiés climatiques (source : ONU + nouvelle publication du Collectif Argos « Réfugiés climatiques » financée par la DDC). Il s'agit en quelque sorte de catastrophes naturelles induites par l'activité humaine. Au premier plan figurent l'élévation du niveau des océans, la fonte des calottes glaciaires, l'intensification croissante des catastrophes climatiques et des sécheresses, ainsi que les perturbations climatiques défavorables des régimes des eaux. Ces phénomènes ont aussi des incidences directes sur la sécurité de l'approvisionnement alimentaire, p. ex. en Afrique subsaharienne. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), 350 à 600 millions de personnes en plus seront touchées par la rareté des ressources en eau dans cette région d'ici à 2020, ce qui engendrera des pertes de récoltes allant jusqu'à 50% et une diminution critique des terres arables.

La DDC a commencé à prendre en considération la vulnérabilité climatique spécifique de ses pays partenaires et à prendre des mesures adéquates pour l'intégration systématique du changement climatique dans la coopération au développement.

- Conduite du groupe de travail de l'OCDE/CAD pour l'intégration de l'adaptation au climat dans la coopération au développement (résultats disponibles d'ici à fin 2008).
- Représentation de la Suisse assurée par la DDC au sein du comité du nouveau Fonds d'adaptation de Kyoto.
- Elaboration d'un Cadre des politiques d'adaptation (*Adaptation Policy Framework*) avec le PNUD (2005) et soutien de la DDC au projet financé par le GEF intitulé « Adaptation Learning Mechanism » (2008).
- Projet pilote « Vulnerability and Adaptation India » dans les Etats du Rajasthan et de l'Andhra Pradesh en Inde, qui inclut des mesures dans le domaine de l'agriculture (jusqu'à fin 2008).
- Nouveau projet d'adaptation au Pérou (provinces de Cuzco et d'Apurimac), avec une focalisation sur la réduction des risques de catastrophes et sur des mesures dans les domaines de l'eau et de l'agriculture. Partenariat avec le projet d'adaptation régional pour les Andes réalisé par la Banque mondiale/GEF, avec le concours d'instances scientifiques en Suisse.

3. Prévention des catastrophes naturelles dans les pays en développement

A l'occasion du Sommet sur les changements climatiques qui s'est tenu à Bali en décembre 2007, les participants se sont accordés à dire qu'il était aussi d'une importance cruciale d'aider les pays en développement à prévenir les dangers naturels dans le contexte de l'adaptation au changement climatique.

La DDC est active dans ce domaine depuis longtemps et a souvent joué un rôle clé dans les forums multilatéraux consacrés à ce sujet, à l'instar de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, qui a eu lieu en 2005 à Hyogo, au Japon et des négociations aboutissant au Cadre d'action de Hyogo 2005 – 2015. On a aussi assisté au lancement de la nouvelle Facilité mondiale pour la réduction des catastrophes et la reconstruction (*Global Facility for Disaster Reduction and Recovery*) gérée par la Banque mondiale et à laquelle la DDC participe activement en tant que membre du comité de direction.

Ces activités s'inscrivent dans le cadre de la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes. A citer aussi le « ProVention Consortium » établi par le Comité international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, dont le siège est à Genève et qui bénéficie du soutien de la DDC.

Dans le domaine de la coopération bilatérale au développement, la DDC œuvre actuellement à la réalisation du plan d'action visant à prévenir les catastrophes naturelles adopté en 2007.

Dans un premier temps, des mesures dites de « mainstreaming » seront mises en œuvre dans 8 pays prioritaires de la DDC. Par la prise en compte conséquente et systématique des dangers naturels, il s'agit de renforcer sensiblement leur capacité de résistance aux crises et, partant, de contribuer à la durabilité de la coopération au développement et de l'aide humanitaire.

Toutes ces initiatives, stratégies et activités visent à intégrer la prévention des catastrophes comme élément à part entière dans le processus de développement. Un objectif auquel souscrit évidemment aussi le secteur des assurances, au regard des dommages en très forte hausse causés par des phénomènes météorologiques extrêmes liés au climat dans le monde entier, lesquels pourraient encore augmenter drastiquement selon les estimations scientifiques. S'agissant de l'adaptation au changement climatique et de la prévention des catastrophes naturelles, la DDC se trouve ainsi au début d'un nouveau partenariat avec des représentants du secteur privé des assurances, lequel repose sur un intérêt commun à trouver des solutions d'assurance qui protègent les populations touchées dans les pays en développement et qui peuvent limiter les répercussions économiques des cas de sinistre.